



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION n° 2024-012

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à
19 heures 30

Nombre de Conseillers en exercice : 17
présents : 14
procurations : 3
votants : 17

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 22 février 2024

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C. BINET / B. ABDELKRIM / C. COCAT / M. CONTAMIN / C. DIMIER / E. DUJARDIN / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C. LINAGE / P. ROZE / M. SOBOUL / C. VACHER

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms C. CASTELLI (pouvoir à V. MONTOVERT) / L. FRANCOIS (pouvoir à C. COCAT) / C. DENIS (pouvoir à M. FRATACCI)

ABSENTS :

FIXATION DES TARIFS POUR LA SORTIE DES 11 A 15 ANS A LYON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, expose :

Dans le cadre des activités proposées aux adolescents durant les vacances scolaires, le CCAS propose une sortie découverte à la journée, le mardi 23 avril 2024, sur Lyon à la Croix Rousse.

Cette animation est encadrée par la structure « Cybèle » et est à destination des jeunes de 11 à 15 ans et leur fera découvrir de manière théâtralisée le quartier de la Croix Rousse.

Le groupe se rendra sur Lyon en train au départ de Bourgoin-Jallieu puis utilisera les transports en commun sur place. Le pique-nique sera tiré du sac.

Le CCAS propose un tarif unique de 25€, incluant le transport en train, les transports en commun et l'activité.

Il impose un effectif de 10 participants minimum et se réserve le droit d'annuler cette sortie si celui-ci n'est pas atteint.

Cette animation est réservée aux Saint-Savinois.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'approuver l'application du prix de la sortie sur Lyon, tel que présenté par le Président,

D'autoriser le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité,

approuve l'application du prix de la sortie sur Lyon, tel que présenté par le Président,

autorise le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 11 mars 2024

Le Président,



Fabien DURAND